Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20261104-DE_2026_329-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation : 29/10/2026

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2026_329

Objet : SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX CAVES PARTICULIERES SINISTREES SUITE A L'INCENDIE DE L'ETE 2025 POUR UN MONTANT DE 32 650€

L'an deux mille vingt six, le quatre novembre à 18H00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Henry SCHENATO a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Claudine AUSSENAC (ARGENS MINERVOIS), Bernard SUTRA (AURIAC), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Jean-Jacques LEBRETON (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCASTEL DES CORBIERES), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Christian MIQUEL (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Sullivan ESCUDERO (DERNACUEILLETTE), Henry SCHENATO (ESCALES), Alain JAUNEAU (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Dominique COMBE (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), David REMY (LAIRIERE), Raymond SPOLI (LAROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN CORBIERES), William COMBES (LEZIGNAN CORBIERES), El Mahdi DAHBI (LEZIGNAN CORBIERES), Françoise CASTEL (LEZIGNAN CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20261104-DE_2026_329-DE

CORBIERES), Erik LE MOAL (LEZIGNAN CORBIERES), Pauline VILCHEZ (LEZIGNAN CORBIERES), André HERNANDEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN CORBIERES), Valérie DUMONTET (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Guy D'ALACON (MONTBRUN DES CORBIERES), Jérôme GAZEL (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), François RICHARD (ORNAISONS), Bernard COLOMBAT (PALAIRAC), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Philippe ESTRADE (RIBAUTE), Jérôme TUAL (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Alain BUISSAN (VIGNEVIEILLE), Philippe MARCY (VILLEROUGE TERMENES)

Etaient absents les représentants des Communes de : (11)

Laurent LE BIDEAU (ALBIERES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Bernard BLANC (LAGRASSE), Christine CONDETTE (LANET), Mélinda MARTIN (LEZIGNAN CORBIERES), Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU), Christophe TURCAUD (MOUTHOUMET), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUITS), Zoé LEJEUNE (SALZA), Aline ZEZIMA (TOURNISSAN)

Procurations : (19)

Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE) à Philippe ESTRADE, AnaÏs DENAT (CANET D'AUDE) à François RICHARD, Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN) à Alain JAUNEAU, Sabine PECH MALET (FERRALS LES CORBIERES) à Alain VALERO, Christine BENET (LEZIGNAN CORBIERES) à Jérôme TUAL, Michel MASUYER (LEZIGNAN CORBIERES) à Claudine AUSSENAC, Laurent MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES) à Sabrina FITO, Corinne ARMERO (LEZIGNAN CORBIERES) à Pauline VILCHEZ, Alain-Marc GARCIA (LEZIGNAN CORBIERES) à Françoise CASTEL, Mireille SANTINI (LEZIGNAN CORBIERES) à William COMBES, Christian ROIG (LEZIGNAN CORBIERES) à Erik LE MOAL, Jean-Charles PITT (LEZIGNAN CORBIERES) à Gérard FORCADA, Christine FOULQUIER (LEZIGNAN CORBIERES) à El Mahdi DAHBI, Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES) à Thierry DENARD, Grégory ROMERO (MOUX) à André HERNANDEZ, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à Sylvie RAYNAUD, Emile DELPY (PARAZA) à Philippe LEZINA, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE) à Philippe PUECH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et notamment la compétence « développement économique » ;

VU le terrible incendie survenu durant l'été 2025 ayant, notamment, gravement impacté plusieurs caves particulières du territoire ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20261104-DE_2026_329-DE

Considérant que l'objectif est d'attribuer une aide à ces acteurs structurants du territoire pour pallier les conséquences économiques du sinistre;

Considérant que cette aide s'inscrit dans la même dynamique que l'aide qui avait déjà été accordée aux caves coopératives et à une première partie des caves particulières;

Considérant que les vignerons vinifiant en cave particulière non-adhérents au syndicat, ont été recensés village par village ;

Sur proposition du rapporteur, Cédric MALRIC Vice-président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

Par :
70 POUR
0 ABSTENTION
0 CONTRE

APPROUVER l'attribution de subventions d'équipement aux caves particulières sinistrées suivantes, selon les modalités et montants détaillés ci-dessous :

L'aide proposée est de **150€/hectare avec un montant plancher de 1 000€ par exploitant** soit :

VIGNERONS NON SYNDIQUES

Nom du compte	Adresse	Commune	NON récoltés	Montant subvention	
GAEC DIDIER ET PRATRICIA OLIVE	18 Rue du Centre	Coustouge	21	3 150,00 €	
SCEA Domaine de MONTJOIE	Domaine de Montjoie	St Laurent	125	18 750,00 €	
SCEA Suzette Lignieres	21 Rue Jean Jaures	Moux	42	6 300,00 €	
Domaine de Sadelina	3 Chemin de Très Serres	Moux	8	1 200,00 €	
SCEA PH COURRIAN	Moulin de Salles	St Laurent	15	2 250,00 €	
ROUX Bastien	1, Montée du Château	Tournissan	6	1 000,00 €	plancher
			217		
			Total	**32 650,00 €**	

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20261104-DE_2026_329-DE

PRECISER que ces aides sont attribuées dans le cadre de la compétence « développement économique » de la CCRLCM ;

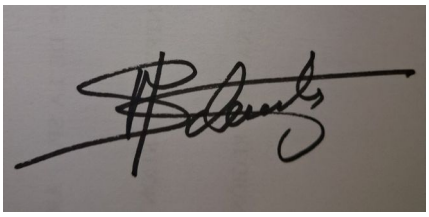
AUTORISER le Président à signer l'ensemble des conventions, décisions et documents afférents à la mise en œuvre de ces subventions ;

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,



Henry SCHENATO, Conseiller délégué

Le Président,

Communauté de Communes Région Lézignanaise Minervois

Signé électroniquement par : andré Hernandez
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Président CCRLCM

André HERNANDEZ